

Règles concernant la retransmission et la gestion numérique des cours pour l'année 2020/2021

Rectorat, le 11 septembre 2020

1- Bases du règlement

La retransmission et l'enregistrement des cours implique le traitement de données personnelles, comme la captation, l'émission, l'enregistrement et la fixation de l'image et de la voix de l'étudiant et du personnel enseignant. Ces traitements des données personnelles, à travers les clauses qui figurent dans le campus virtuel et dans le processus d'inscription, garantissent le droit fondamental à la protection des données et la sécurité des informations.

Les cours en ligne en temps réel (ou en différé) et d'autres contenus stockés dans les systèmes numériques de l'Université sont protégés par la Loi sur la Propriété Intellectuelle, c'est pourquoi toute publication, distribution ou transformation requiert le consentement exprès du titulaire de ces droits.

2- Implications du règlement

Les bases du règlement ¹ impliquent les responsabilités suivantes :

- a) L'étudiant doit respecter les droits d'image et la propriété intellectuelle de chaque professeur et de l'Université CEU Cardenal Herrera. L'étudiant doit respecter les droits d'image et la privacité du reste de ces camarades de classe qui, étant aussi connectés à la séance, peuvent exposer des données et des aspects de leur vie privé. Par conséquent, l'étudiant ne peut pas stocker de photos ni de vidéos des contenus des séances en direct ou des enregistrements dans ses appareils (Smartphone, ordinateurs ou autres). L'étudiant ne peut en aucun cas publier les photos et les vidéos des contenus des séances, sauf s'il obtient le consentement exprès du professeur et de l'Université.
- b) Le non-respect de ce qui est mentionné dans le paragraphe précédent sera considéré comme une **faute grave**, conformément à l'article 13 du Règlement des Étudiants et sera sanctionné conformément à l'article 18 de ce dernier.

3- Accès en ligne en temps réel

Le professeur activera le système Hyflex quand il accèdera à la séance, et les étudiants inscrits à la matière recevront une notification sur Teams pour rejoindre la séance (pour

¹ Les règlements qui constituent la base de ces directives sont disponibles au Rectorat de l'Université

les étudiants qui se connectent en direct en temps réel). L'étudiant devra simplement se joindre à la séance sur Teams. Ce mécanisme devra être répété à chaque nouvelle séance, sauf cas de force majeure.

Une fois connecté, l'étudiant pourra suivre la séance en ligne en temps réel et devra prendre en compte les instructions suivantes :

- a) L'étudiant doit activer sa webcam. Dans le cas contraire, la participation à la séance et pour le contrôle continu ne comptera pas. Par conséquent, la webcam de l'étudiant doit être connectée durant toute la séance (sauf indication expresse du professeur).
- b) En accédant à la séance via la notification sur Teams (même procédé que pour assister à une réunion) le microphone sera automatiquement déconnecté. Dans tous les cas, le microphone de l'étudiant doit être déconnecté durant la séance à moins que le professeur ne lui indique le contraire.
- c) L'étudiant peut choisir différents plans pour suivre la séance. Nous vous recommandons d'ancrer le plan qui intègre la caméra subjective près du professeur, le plan général frontal et le plan général de la classe avec le premier plan de l'écran de la classe dans lequel les contenus sont développés.

4- Accès en différé

Les séances seront enregistrées et disponibles 24 heures après la séance, dans la rubrique Stream de la matière. Dans certaines matières, le délai pour la disponibilité des séances enregistrées peut être supérieur à 24h. Exceptionnellement et pour une question d'organisation, les séances enregistrées peuvent apparaître sur une chaîne particulière mise en place pour la matière et disponible pendant une durée déterminée. Si le cas se présentait, nous informerions les étudiants inscrits à cette matière.

Pour répondre à toutes les questions des étudiants et faciliter leur adaptation, l'Université a mis en place du matériel et des infographies qui sont disponibles sur l'intranet des étudiants (section *Docencia* 4.0).

Le Rectorat de l'Université CEU Cardenal Herrera, 11 septembre 2020.